

CARTE PASS'REGION 2023-2024

L'ensemble des élèves et étudiants du lycée Paul Claudel (de la 4e de l'enseignement agricole aux BTSA) et du lycée Jean-Paul II (de la seconde à la terminale) ont droit au Pass'Région.

La carte Pass'Région est une carte proposée par la région. Elle est chargée d'avantages liés à la culture, au sport, à l'éducation, à la santé, Vous trouverez toutes les informations à cette adresse <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/789/download?inline>

La carte Pass'Région (ou le justificatif de commande de la carte) est obligatoire pour récupérer les manuels scolaires prêtés par l'établissement à la rentrée.

Classe	Manuels scolaires	Exemples d'avantages Carte Pass'Région
4e et 3e EA	Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement en septembre (présentation du Pass'Région ou du justificatif de commande et chèque de caution à fournir)	Crédit de 50€ pour l'achat des cahiers d'exercices 15€ livres loisirs
CAPA 1 et 2		
2nde pro		
1ère pro		
Terminale pro		
2GT	Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement en septembre (présentation du Pass'Région ou du justificatif de commande et chèque de caution à fournir)	15€ livres loisirs
1ère générale		15€ livres loisirs
Terminale générale		35€ livres loisirs

Selon la situation de l'élève :

- L'élève a bénéficié du Pass'Région en 2022/2023 et il continue sa scolarité au lycée Jean Paul II ou au lycée Paul Claudel :
Il conserve sa carte et aucune démarche n'est à faire. Les avantages 2023/2024 seront automatiquement rechargés après la revalidation de sa carte par le lycée.
- L'élève a bénéficié du Pass'Région en 2022/2023 mais il change d'établissement et intègre le lycée Jean Paul II ou le lycée Paul Claudel en 2023/2024 :
IMPORTANT : Il le signale à l'établissement à l'adresse mail suivante : passregion@lyceepaulclaudel.org. Une nouvelle carte lui sera alors envoyée.
- L'élève n'a jamais bénéficié du Pass'Région, il commande la carte soit :
 - sur le site de la Région, à l'adresse suivante <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Views/Accueil.aspx>
 - l'application mobile Pass'Région

L'établissement validera ensuite la demande de Pass'Région.

Avant de débuter votre demande en ligne, il vous faut impérativement disposer :

- d'une adresse mail valide,
- d'une photo d'identité scannée au format PNG, JPEG ou PDF avec une taille de fichier inférieure à 2 Mo, ou bien d'une webcam permettant de réaliser une photographie directement depuis ce site.

En cas de difficulté technique au cours de cette inscription, seule la Région pourra vous renseigner. Contactez l'assistance au **0810 559 559**, ouverte du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h00 à 18h00. (Tournez la feuille)

! Pour les élèves intégrant la **première année de CAPA SAPVER, de 2nde Bac pro SAPAT ou de 2nde Bac pro CV**, vous avez droit à l'avantage « premier équipement professionnel ». La demande d'aide se fait directement au moment de la commande du Pass'Région.

Au moment de l'inscription sur le site, pensez à indiquer la filière suivie pour l'année 2023/2024.

Choix de la filière en fonction de la formation suivie :

Vous intégrez une :	Le numéro de filière est le n°:
Classe de 4e ou 3e de l'enseignement agricole	12
Classe de 1ère année de CAPA SAPVER	11
Classe de 2ème année de CAPA SAPVER	13
Classe de 2nde Bac pro SAPAT ou 2nde Bac pro CV	6
Classe de 1ère Bac pro SAPAT ou 1ère Bac pro TCVA	9
Classe de Terminale Bac pro SAPAT ou Terminale Bac pro TCVA	10
Classe de 2nde d'enseignement général ou technologique	1
Classe de 1ère d'enseignement général	2
Classe de terminale d'enseignement général	3
Classe de BTSA 1ère et 2ème année	14

* Pour connaître la liste des partenaires où utiliser la carte, rendez vous à l'adresse suivante : <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Views/Accueil.aspx>

Le Pass'Région doit être conservé durant toute la scolarité de l'élève.

Les documentalistes
Le 27/06/2023